

Compte-rendu réunion logement communaux et barème d'attribution 17 février 2022

Présentes : Catherine, Cathy, Jeanne, Nathalie

Suite à l'annonce faite par Hélène Pimont (anciennement appelée Hélé) qu'elle quitte son logement au 15 mars nous devons prendre une décision pour savoir qui reprend son appartement.

1-Critères de barème que nous avons retenus sur le modèle de Penne:

- Famille monoparentale
- Famille avec un enfant
- Personne hébergée chez un tiers ou sans logement
- Revenus (minimas sociaux ou en activité avec revenus annuels inférieurs au plafond défini ci-dessus)
- Personne soutenue par une association ou un service d'état dans une dynamique de réinsertion
- Investissement sur Vaour avec une dynamique de « vivre ici » (par ex : personne souhaitant développer une activité professionnelle sur la commune)

2- Tri des lettres de demande de logement

Certaines datant de 2016. Nous avons pris en compte les demandes à partir de 2020.

Constat : Deux urgences ont été relevées : Mado et Jean-et-Coralie

Au vu de l'espace de logement d'Hélène : 2 chambres (les critères des 2 familles étant quasi identiques) **Mado a été choisie pour reprendre ce logement.**

3- Quelles autres possibilités ?

*Importance de libérer des logements non-utilisés-à-bon-escient :

- Stockage de matériel = Cridacompagny, Eté de Vaour, bureau de Théo et Marietta à l'ancien cabinet médical de la place du Coq
- utilisation en résidence secondaire = Serge Piron, Djamel Bourahla ... ?

*Les logements de la Cités du Lac ne sont légalement pas considérés comme des logements sociaux = les plus bas loyers sont de moins de 60 euros.

→ Quelle démarche faire pour transformer ces logements en logement HLM et ainsi en libérer peut-être quelques uns utilisé par des personnes ne nécessitant pas d'un logement social = Nathalie se renseigne

4- Démarches faites ou à faire :

*Catherine va voir Théo et Marietta

*Qui la Cridacompagny ?

*Cathy a été voir l'Eté de Vaour qui compte acheter le local de Jean-pierre Vidal mais cependant ne semble pas très raccord entre eux pour le débarrasage de leur stockage à la cité du Lac.

*Enquête sur l'utilisation du logement de Djamel Bourhala : y habite-t-il ? Est-ce son fils qui l'utilise ? (quel droit) Mais ne marche-t-on pas sur des œufs si on demande à Djamel de partir vu l'historique de cette cité ?

*Courrier à Serge Piron pour non renouvellement de son bail (à envoyer en courrier recommandé)
=>

A corriger

Monsieur,

Vous êtes locataire d'un appartement situé à la cité du Lac qui vous a été attribué le 1er avril 1987.

Nous avons constaté que cette habitation, pourtant réservée à des personnes en précarité financière, vous sert uniquement de résidence secondaire (18 m³ d'eau payé en 2020 et 0 m³ en 2021 – le relevé d'eau n'a jamais été rempli, ni le personnel communal n'a pu entrer dans votre logement et faire lui-même le relevé) et vous l'avez vous-même signifié ainsi à une conseillère municipale par téléphone.

L'équipe municipale recevant de plus en plus demandes de logement venant de personnes seules ou de famille, a donc décidé de ne pas renouveler votre bail. et, parce qu'elle souhaite engager des travaux, et, pour les raisons citées plus haut.

Celui-ci arrive à échéance ce 31 mars 2022, c'est pourquoi nous vous demandons de remettre les clés de cet appartement à cette date.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

5- Récupération de logements oui mais dans quel état ?

*Logement de Serge Piron

=> remettre des huisseries neuves (déjà commandée)

=> fuite par le toit ?

*Si récupération du local de l'Eté de Vaour => même état que celui de la MAM

6- A plus long terme

Repenser la Cité du lac =>

- Isolation extérieure ? Coût ? Sur des murs en parpaing ?
- Peinture extérieure ?
- Tout refaire ???